



Strasbourg, 7 mars 2019
[PC-OC/PC-OC Mod/Docs PC-OC Mod 2019/ PC-OC Mod (2019)03E]
<http://www.coe.int/tcj>

PC-OC Mod (2019)03

COMITE EUROPEEN POUR LES PROBLEMES CRIMINELS
(CDPC)

COMITE D'EXPERTS
SUR LE FONCTIONNEMENT DES CONVENTIONS EUROPEENNES SUR LA COOPERATION
DANS LE DOMAINE PENAL
(PC-OC)

**Liste des décisions prises à la 27e réunion du Groupe restreint d'experts sur la coopération internationale (PC-OC Mod) élargi à tous les membres du PC-OC sous la présidence de Mme Barbara Goeth-Flemmich (Autriche)
5-7 mars 2019
Paris**

1. Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour

Après l'ouverture de la réunion par la Présidente, l'ordre du jour a été adopté tel qu'il figure sur le [site web](#).

2. Points pour information pertinents pour les travaux du PC-OC

a) Activités du T-CY : élaboration d'un deuxième protocole additionnel à la Convention sur la cybercriminalité

Le PC-OC Mod a pris note des informations communiquées par le Secrétariat en ce qui concerne l'avancement de la rédaction du deuxième protocole additionnel à la Convention de Budapest ainsi que de l'utilisation qui sera faite des observations communiquées par le PC-OC à la suite d'une procédure de consultation écrite. La prochaine réunion de la Plénière de rédaction se tiendra du 9 au 11 juillet.

b) Récentes signatures et ratifications

Le PC-OC Mod a également pris note des dernières signatures et ratifications des traités du Conseil de l'Europe relevant de son domaine d'action.

c) Etude sur la faisabilité et la plus-value possible d'un nouvel instrument contraignant concernant la coopération internationale sur la gestion, la récupération et le partage d'actifs

Le PC-OC Mod a pris note des informations communiquées par le Secrétariat sur le lancement d'une procédure de désignation d'un consultant pour mener cette étude et présenter un rapport intérimaire à la prochaine réunion plénière du PC-OC.

3. Présentation et contenu du site web du PC-OC

a) Mise à jour de l'index et des synthèses de la jurisprudence pertinente de la Cour européenne des droits de l'homme

Le PC-OC Mod a pris note des dernières mises à jour accessibles sur le site web du PC-OC.

b) Informations par pays

Le groupe de travail a également pris note du fait qu'il manque encore des informations par pays concernant plusieurs Etats et, en particulier, pour ce qui est de la Convention relative au blanchiment, au dépistage, à la saisie et à la confiscation des produits du crime (STE n° 141).

Le PC-OC Mod a décidé de redemander aux Etats de communiquer et réactualiser régulièrement les informations concernant leur pays ainsi que les coordonnées des personnes chargées de la mise en œuvre des Conventions relevant du domaine d'intervention du PC-OC.

4. Convention sur le transfèrement des personnes condamnées

Le PC-OC Mod a examiné les Annexes 2 et 3 au projet de recommandation relatif à l'application de la Convention sur le transfèrement des personnes condamnées ainsi que le projet de commentaires et a convenu de modifications.

Le PC-OC Mod a décidé de soumettre à la plénière le projet de recommandation tel qu'il figure dans le Doc PC-OC (2018)07 rev 2 et le projet de commentaires sur ce texte [PC-OC Mod (2019) 01] pour examen.

5. Convention européenne sur l'entraide judiciaire en matière pénale

a) Examen d'un projet de questionnaire sur l'application des articles 13 et 22 de la Convention concernant l'échange d'information sur le casier judiciaire

Le PC-OC Mod a examiné le projet de questionnaire et les formulaires-type proposés par la France et la Suisse [Doc PC-OC Mod (2019)02] et convenu de modifications. Il est ressorti des discussions qu'il faut approfondir la question en plénière, en particulier sur l'incertitude liée à la notion de casier judiciaire, aux données qui y sont consignées ainsi qu'au but pour lequel ces données sont demandées et l'usage qui en sera fait.

Le PC-OC Mod a décidé de soumettre le projet de questionnaire et les formulaires-types à la plénière pour examen et adoption.

b) Préparation d'une session spéciale pour célébrer le 60e anniversaire de la Convention

Le groupe de travail a également discuté des thèmes qui pourraient être évoqués durant la session spéciale prévue à l'occasion de la 78e réunion plénière du PC-OC pour marquer le 60e anniversaire de la Convention et décidé de faire les propositions suivantes à la plénière :

- un rappel de l'histoire de la Convention et des défis actuels et à venir la concernant ;
- l'impact de la jurisprudence récente de la Cour européenne des droits de l'homme en lien avec la Convention et ses Protocoles additionnels ;
- l'échange d'informations extraites du casier judiciaire en vertu des articles 13 et 22 de la Convention ;
- la transmission électronique des demandes d'entraide judiciaire (E-MLA).

6. Convention européenne sur l'extradition

a) Actualisation de la publication de 2007 sur les Normes européennes en matière d'extradition

M. Erik Verbert, rapporteur sur les questions relatives à l'extradition, étant excusé, le PC-OC Mod a décidé d'ajourner ce point de l'ordre du jour et d'examiner cette actualisation à sa prochaine réunion.

b) Possible conséquences de l'arrêt Petruhhin de la CJUE

Le PC-OC Mod a convenu qu'il serait nécessaire de continuer à examiner les conséquences de l'arrêt Petruhhin, de l'arrêt Raugevicius et d'autres arrêts en lien avec ces derniers rendus par la CJUE concernant la manière dont les Etats membres de l'UE devraient réagir à une demande d'extradition présentée par un Etat non membre de l'UE concernant un citoyen d'un autre Etat membre de l'UE aux fins de poursuites ou de l'exécution d'une condamnation.

7. Questions diverses

a) Le PC-OC Mod a pris note du fait que Mme Eleni Loizidou (Chypre) quitte sa fonction au sein du PC-OC Mod et du PC-OC. Le groupe de travail a exprimé sa gratitude à Mme Loizidou pour sa contribution active et son engagement en faveur des travaux du Comité pendant de longues années.

Il a également relevé qu'après le départ de Mme Loizidou, la membre suppléante du PC-OC Mod, Mme Liv Christina Egseth (Norvège) devient membre titulaire. Des élections seront organisées lors de la prochaine réunion plénière du PC-OC pour élire un nouveau membre suppléant du PC-OC Mod.

b) Le groupe de travail a également abordé la question des futures activités possibles du PC-OC pour 2020-2021, notamment :

- la coopération internationale en matière de gestion, récupération et partage d'avoirs issus d'activités criminelles ;
- la transmission électronique de demandes de coopération internationale et les moyens de faciliter la communication directe ;
- l'amélioration de l'application et de la ratification de la Convention européenne pour la surveillance des personnes condamnées ou libérées sous condition (STE n° 51) ; de la Convention européenne sur la valeur internationale des jugements répressifs (STE n° 70) et de la Convention européenne sur la transmission des procédures répressives (STE n° 73).